

"Vitam impendere vero : Consacrer sa vie à la vérité."

VOL. I.

CHICOUTIMI, 18 MAI, 1898

NO 18

"LA DÉPENSE"

ULDERIC TREMBLAY, Directeur-propriétaire

ABONNEMENT Un an... \$1.00 Six mois... 0.50 Strictement payable d'avance.

ANNONCES, 10 centins la ligne pour la première insertion. Insertions subséquentes, 5 centins la ligne. Conditions spéciales pour annonces à long terme.

Avis de naissances, mariages, et décès gratuitement pour les abonnés.

Toutes impressions de livres, brochures, circulaires, cartes, exécutées dans les derniers goûts, à très bas prix.

Toute communication doit être adressée à

LA DÉPENSE, CHICOUTIMI, P. Q.

MERCREDI, 18 MAI, 1898.

Le travail des mains et la culture intellectuelle

Le paganisme ancien avait avili le travail manuel en l'abandonnant à l'esclave. Le christianisme l'a réhabilité en proclamant la dignité de l'effort de l'homme et la noblesse de sa sueur.

Voici maintenant que les professions manuelles menacent de retomber dans le mépris, d'où l'idée religieuse les avait fait sortir, en combattant les passions de l'esprit comme le déceuvrement des sens.

Grâce au paganisme nouveau que la Renaissance a fait revivre dans les mœurs, le travail des bras a perdu son honorabilité aux yeux de l'homme.

Les revendications socialistes ne sont, au fond, qu'une plainte insensée contre l'assujettissement des classes populaires à l'effort corporel, une ardente aspiration vers la vie apparemment légère et facile du travail de l'esprit.

Les idées modernes ont cette tendance malheureuse d'attacher une sorte de flétrissure à tout travail qui exige un outil.

En exaltant le droit des plus humbles à s'élever en entrant dans les carrières tenues comme plus hautes, on rabaisse par là même les professions manuelles estimées dépourvues de toute noblesse et de toute dignité.

Cet orgueil de caste enfante des préjugés insensés.

On verra, par exemple, de fort honnêtes gens, d'excellents chrétiens se faire un mérite excessif de parler à un ouvrier, de toucher la main d'un travailleur que l'effort de chaque jour a durci. On croira condescendre en agissant de la sorte.

De là le mépris des professions manuelles ; de là aussi cette fièvre d'ambition pour les carrières dites libérales.

Ne cherchons pas ailleurs la cause de l'encombrement des professions libérales dont on se plaint et qu'on attribue sans raison à la multiplicité trop grande des collèges classiques.

Les gouvernements sont seuls responsables de cet état de choses.

Leur imprévoyance, inspirée par le mépris patent pour le métier, pour le travail des mains, a cru devoir favoriser l'affranchissement des classes laborieuses en leur facilitant l'accès des autres carrières.

Le résultat obtenu a été de précipiter ceux qu'on croyait affranchir dans un esclavage de misères et de privations.

Combien différent eut été ce résultat si on avait recherché la réhabilitation morale et sociale du travail des mains en même temps que le relèvement matériel de la condition des ouvriers !

L'AGRICULTEUR ET LA SCIENCE

Dans chaque branche de l'activité humaine, il y a une dépendance réciproque, une science et un art, un ensemble de connaissances et un ensemble de procédés.

L'industrie n'est pas seulement un champ d'expérimentation, c'est encore un champ d'études. Et ceci est surtout vrai de l'art agricole dont la pratique exige des connaissances multiples et variées.

L'agriculteur peut, avec avantage, se doubler d'un savant. Car la culture intelligente du sol a le double effet de procurer à l'esprit de l'homme qui s'y livre des satisfactions aussi précieuses que légittimes, et d'augmenter considérablement la valeur de la terre et les richesses qu'elle produit.

Il ne répugne donc nullement qu'un cultivateur soit instruit. Au contraire, il aura sur celui qui ne l'est pas une incontestable supériorité.

Toute notion scientifique sera d'un grand avantage à l'homme des champs.

La chimie l'aidera à connaître les éléments qui contiennent les terres, ceux que réclament les plantes, et par suite la nature des engrais qu'il convient d'utiliser.

La physique lui apprendra les influences de la chaleur et du froid, des pluies, de l'humidité et de la sécheresse, des vents et des orages, de l'air et de la lumière, sur la germination et sur la croissance des plantes, sur la santé des animaux et sur la conservation des récoltes faites.

Les notions de mécanique lui seront utiles pour la mise en œuvre des instruments et l'utilisation des forces que la nature a distribuées à la surface de la terre ; l'arithmétique et la comptabilité lui permettront de tenir compte de ses recettes et de ses dépenses ; les notions de géométrie, d'histoire naturelle, d'hygiène, d'astronomie et, surtout, d'économie domestique trouveront aussi leur emploi.

Ajoutons à cela que le cultivateur intelligent est souvent appelé à jouer un rôle prépondérant dans l'administration de sa paroisse, à prendre la parole dans les assemblées publiques, à diriger ses concitoyens qui écoutent volontiers ses avis s'ils sont d'un bon chrétien et d'un bon père de famille.

Qui ne voit par là que la culture du sol peut offrir à l'homme instruit une carrière honorable et qui peut devenir lucrative.

Que nos gouvernements s'occupent seulement de la rendre intéressante et productive et nous aurons là un débouché, pour le surplus des produits de l'éducation, même supérieure.

Pourquoi le gouvernement négligerait-il pas, dans différentes parties de la province des annexes de la ferme expérimentale d'Ottawa, trop éloignée de certaines régions pour que ces dernières puissent en tirer avantage ?

Pourquoi ne créerait-il pas des centres d'instruction et d'expérimentation agricole ?

Une région comme la nôtre, essentiellement agricole et isolée du reste de la province, aurait surtout besoin d'une institution de cette nature.

La cause de l'agriculture en recevrait une impulsion nouvelle et l'homme public qui aurait prêté son concours à cette œuvre aurait bien mérité de la patrie.

Il nous fait plaisir d'apprendre que le gouvernement Laurier semble disposé à entrer dans cette voie. Nous ne pouvons que l'en louer fortement et appuyer de toutes nos forces le projet d'établissement de stations d'enseignement agricole, soumis à la cham-

bre par l'hon. M. Fisher, ministre de l'agriculture, et exposé dans les lignes suivantes par le correspondant de la Presse à Ottawa :

L'honorable Sydney Fisher, ministre de l'agriculture, a fait devant le comité d'agriculture de la chambre des communes, un exposé de son projet de stations d'enseignement dans les diverses provinces du Canada. Ce projet est la mise en application sur une plus large échelle et dans un autre ordre d'idées, de ce qui s'est fait dans Ontario et au Manitoba, pour les laïques ambulantes destinées à répandre dans les campagnes l'enseignement des méthodes de traitement des beurres et fromages. Cette fois-ci, il s'agit, d'abord l'impossibilité où sont beaucoup de cultivateurs de se déplacer pour visiter la ferme expérimentale, puis de leur insouciance, que ne peut pas vaincre l'appât des billets à prix réduits ni les agapes fraternelles préparées par les organisateurs d'excursions. Le plan du ministre de la justice est de faire plus que ne peuvent faire les conférences, c'est-à-dire l'enseignement par l'oreille, il prétend mettre à la portée de tous l'enseignement par la vue, et cela, en établissant temporairement dans les comtés où le besoin s'en fait sentir, des stations expérimentales où les méthodes nouvelles de culture, seront pratiquement démontrées. Cette innovation, assure le ministre, ne comportera pas de dépense extraordinaire, et pourra se faire par l'emploi judicieux des crédits réguliers octroyés au département de l'agriculture. Pour le moment, il s'agit d'une simple tentative et si cela réussit, l'affaire pourra se monter sur une plus grande échelle. Naturellement, cette expérience s'adresse surtout aux régions éloignées d'Ottawa, comme le Lac Saint-Jean, les nouvelles régions d'Ontario et le Nord-Ouest. Ce sont les points où ces stations pourraient rendre le plus de services. M. Fisher a exposé très modestement et très sobrement son projet en demandant qu'il soit amplement discuté par les députés présents, qui ne s'en sont pas fait faute. Comme toujours les cultivateurs d'Ontario se sont élevés contre cette nouveauté, dont ils y n'ont pas besoin dans leur région et ils ont étalé dans toute sa nudité leur profond égoïsme. MM. McMillan et Temple, deux libéraux, sont tombés à pieds joints sur le projet de M. Fisher, pour lui donner le coup de grâce et ils ont proclamé l'entreprise impraticable, coûteuse et inutile. MM. McLennan, d'Iverson, et Cargill, se sont également opposés au projet, qui a eu l'appui de MM. Dr Douglass, d'Assunbonne Est, Stenson, de Richmond et Wolfe, et Macdonald, de Kings, I. P. E. Le ministre et son fidèle Achate, le Dr Robertson, ont répondu à ces critiques et l'essai se fera.

ON DIT....

Eh bien, oui : on dit.... C'est du chemin de fer de la Baie des Ha ! Ha ! qu'ils agitent.

A St-Alphonse, à St-Alexis, chacun se demande avec un angoisse bien justifiée :

L'aurons-nous ? Ne l'aurons-nous pas ?

Les uns disent OUI et NON, les autres ne disent ni OUI, ni NON. Qui croire ?

C'est comme cette pauvre question des écoles.

Quand c'est M. Laurier—le particulier aux étonnantes promesses—qui parle, elle est à jamais réglée. Mais si le Pape prend la parole à son tour, oh ! alors, elle ne l'est plus du tout !

Allez demander à notre député si le poétique bassin de la Baie des Ha ! Ha ! aura bientôt sa ceinture de fer.

A l'entendre vous répondre un gros : OUI, bien sonore, vous croi-

rez qu'il dit vrai et que c'est arrivé... déjà !

Mais il paraît que ce n'est pas lui tout seul qui fait aller la machine. Au contraire. La partie se joue à plusieurs.

Les députés sont tous un peu comme ça, aujourd'hui.

Quelquefois on les voit agir... quand ils veulent bien s'en donner la peine. Mais on ne voit pas toujours ce qui les fait agir.

Telle une marionnette : On s'amuse de la voir se débattre et crier. Cela donne aux enfants l'illusion d'une vie réelle quelconque. Ils ne savent pas, eux, que, derrière le rideau, quelqu'un tire la ficelle !

N'allez pas, par exemple, appliquer la comparaison à nos députés ! Nous nous sommes laissé dire qu'ils font une très louable exception à la règle... laquelle se trouve par là confirmée.

Quoiqu'il en soit, enregistrons les ON DIT que Dame Rumeur promène de St-Alphonse à Chicoutimi.

On dit donc : Que les citoyens des deux paroisses de la Baie des Ha ! Ha ! sont bien déterminés à tout faire pour obtenir leur voie ferrée.

Que c'est une question de vie ou de mort pour les localités intéressées ;

Que les choses ne marchent pas vite, au gré de bien des gens ;

Que la session fédérale touche à son terme ;

Que rien n'indique qu'un résultat quelconque sera obtenu avant la prorogation ;

Qu'on veut jouer aux promesses, aux belles paroles, pour se dispenser d'agir ;

Que certains particuliers essaient de mêler les cartes pour y trouver leur compte ;

Que tout dépend de l'Américain Beemer, le boss des boss ;

Que bien des dessous seraient intéressants à connaître ;

Que Chicoutimi semble travailler pour son seul profit ;

Que St-Alphonse se défie de Chicoutimi ;

Que St-Alexis reste flottant ;

Que certains sont d'avis de temporiser et d'attendre les événements ;

Que d'autres veulent faire de l'agitation, aller en délégation auprès du gouvernement ;

Que ces divisions et ce manque d'entente sont déplorables à plus d'un point de vue ;

Que les notables de St-Alphonse et de St-Alexis sont fort désappointés, eux qui avaient confiance en leur député... et en d'autres aussi ;

Que certains d'entre eux savent déjà pour qui... ils ne voteront pas, aux élections prochaines ;

Que devant la tournure que prennent les choses les visages s'allongent d'une façon alarmante pour la paix publique.

On dit encore... mais que ne dit-on pas ?

Qu'on nous permette au moins de gémir sur toutes ces misères, de regretter bien sincèrement que tant d'obstacles s'opposent à la réalisation d'une entreprise dont dépend la prospérité et l'avancement d'une partie importante de notre région.

Une seule chose semble certaine : c'est qu'il y a, à la racine de tous ces tiraillements, une pensée de derrière la tête, un motif inavoué de résistance dont il ne faudrait pas chercher le principe dans le souci de l'intérêt public.

Mais il ne sera pas dit que l'intrigue aura triomphé. Pour lui faire échec, nos amis de St-Alphonse peuvent compter sur notre appui moral et sur notre concours le plus entier.

LA PRESSE LOCALE

Sous ce titre, notre excellent confrère du *Pionnier*, de Sherbrooke, publie une série d'articles du plus haut intérêt. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer le deuxième de la série, et nous engageons fortement nos lecteurs à le méditer :

"On demande beaucoup au journaliste de campagne. Il doit être renseigné non seulement sur les affaires de la localité qu'il habite, mais de plus sur toutes les questions d'intérêt général."

"Sa feuille doit être rédigée comme si elle était la seule à circuler dans le pays et il doit supposer que ses lecteurs ne reçoivent pas d'autre publication que la sienne."

"De là nécessité d'écrire sur tout, d'aborder tous les sujets."

"Un fameux penseur du XVe siècle, l'ic de la Mirandole, prétendait connaître tout ce qui pouvait être connu et quelque chose encore. S'il vivait de nos jours, il ferait un excellent rédacteur de journal hebdomadaire."

"Mais à côté des exigences qui se dressent devant elle, sous forme d'abonnés avides de lecture limitée, la presse locale se voit, aux prises avec les plus grands obstacles."

"D'abord, elle se publie loin des métropoles, loin des grandes bibliothèques et des sources de renseignements. Ses collaborateurs éprouvent par là les plus grandes difficultés à se procurer les matériaux nécessaires et il leur faut se livrer souvent à un travail aussi long que pénible pour obtenir les plus minces résultats."

"Il y a ensuite le format qui est toujours trop petit pour la matière qu'on voudrait insérer. La mise en page d'un petit journal est une opération aussi délicate et plus embarrassante pour le rédacteur que pour le prote. Le manque d'espace est toujours une source de contrariété qu'il faut subir à chaque édition. Rarement on s'en tire sans remettre au prochain numéro des écrits de pleine actualité. C'est ennuyeux, mais il faut s'y soumettre."

"Pourquoi ne pas supprimer les annonces ? A quoi bon ces colonnes entières de réclames en faveur de choses dont on n'a pas besoin ? "Voilà une remarque qui se répète assez souvent et qui, pourtant, est erronée. "Outre le revenu que les annonces rapportent au journal, ce qui n'est pas à mépriser, elles offrent une lecture profitable à plus d'un titre."

"Chacun de ces monde est soit producteur, soit consommateur, ou plutôt tout le monde se trouve à être les deux à la fois. De sorte qu'ils sont rares ceux qui, directement ou indirectement, ne sont pas intéressés à connaître les offres de l'industrie et du commerce."

"On dit que pour faire réussir une entreprise, il faut l'annoncer et qu'on ne saurait trop lui faire de réclame. De même celui qui veut arriver au succès dans n'importe quelle carrière, doit se tenir au courant de ce qui se passe autour de lui, il doit être à l'affût de toutes les occasions et, pour cela, il doit lire les annonces."

"Nous demandions à un cultivateur modèle ce qu'il lisait avec le plus de soin dans son journal. Je lis tout, répondit-il, et je ne manque jamais de parcourir les annonces avec la plus grande attention. "Il serait donc doublement regrettable de supprimer les annonces et c'est pourtant ce que plus d'un lecteur voudrait exiger de la presse rurale."

"Le journal hebdomadaire peut difficilement entreprendre de polémique active sur les problèmes de la politique militante. Il lui est pourtant impossible de se désintéresser des affaires du pays et force lui est d'accorder son appui à un parti ou à l'autre. C'est là une grande source de dangers et l'une des principales causes qui font baisser le niveau de la presse locale."

"Les rivalités politiques tendent presque toujours à créer des rivalités personnelles au sein des petites villes. Elles y engendrent les cliques et les coteries ; elles font naître les prétentions les plus déraisonnables et souvent les plus ridicules."

"Le pauvre journaliste, qui exerce sa profession dans une petite localité, doit déployer beaucoup de circonspection pour éviter la terre-à-terre des intérêts mesquins qui sollicitent son concours. Que d'ambitions il lui faut ignorer, que d'aspirations il doit refuser pour se maintenir à la hauteur de sa mission d'éducateur public !

"Ce qui compromet souvent le rôle de notre presse locale, c'est qu'elle est forcée de se mettre à la remorque d'un individu ou d'un groupe, dont elle est tenue d'appuyer la cause. Elle devient ainsi l'organe des vues particulières et cesse de servir le bien général."

"Un journal perd tout prestige, toute autorité du moment qu'il n'a plus de liberté d'action, du moment qu'il ne peut plus combattre pour les idées et les principes, sans acception de personne."

"Quelle importance peut-on attacher aux opinions émises par une feuille placée sous le patronage d'une société d'admiration mutuelle ou dont la principale tendance est d'aduler le maître qui l'inspire ?

"Il est permis de louer le grand homme qui travaille sincèrement au service de la patrie, mais c'est toujours une inconvenance et parfois une bassesse que de lui brûler de l'encens sous le nez. Il est donc bien humiliant le sort de celui qui se livre à chanter les louanges d'un coq de village quelconque !

"Comme nous le disions en commençant, on demande beaucoup au journalisme de campagne. On veut qu'il parle de tout, qu'il fournisse de la lecture en abondance et pour tous les goûts ; on exige qu'il ne froisse personne et qu'il plaise à tout le monde. Il doit s'identifier avec les progrès de la région qu'il habite et cependant il doit écrire avec indépendance sur les hommes et les choses de sa localité."

"Il est constamment entre deux feux, entre deux courants contraires : celui de l'intérêt individuel et celui de l'intérêt public."

"Au milieu des tiraillements et des misères qui agitent l'humanité autour de lui, on aime à le voir planer dans les sphères du désintéressement et des hautes conceptions. Il est là pour prôner la justice, pour tracer la voie droite. Les moindres défaillances lui sont reprochées et sa force de caractère ne doit jamais fléchir."

"Malheur à lui s'il ose penser à lui et s'il trempe dans la plus petite opération utile à sa famille. N'est-il pas voué corps et âme au bien des autres ? Les actes d'abnégation ne doivent-ils pas former son pain quotidien ?

"En face de ce qui est exigé du journalisme local, à côté du programme qu'il est tenu de remplir à peine de déchéance morale, voyons un peu la nature des encouragements qu'il reçoit et sur quels éléments de succès il peut compter."

"Comment végètent ou meurent les journaux locaux ? Nous dirons un mot sur cette question dans un prochain numéro."

ECHOS DE LA PRESSE

Nous lisons dans le *Mouvement Catholique*.

"La Société dite 'The Sons of England' cherche à se faire constituer en corporation civile par le parlement du Canada. C'est une société dont les membres s'engagent, paraît-il, à empêcher, dans la mesure de leur influence, la nomination des catholiques aux emplois publics. Une association comme celle-là ne devrait pas avoir de place dans un pays comme le nôtre. Dans tous les cas, elle n'a aucun titre à ce que le pouvoir public la reconnaisse et lui garantisse l'exercice de privilèges qui devraient être réservés aux sociétés organisées de façon à ne pas nuire au bien général."

Nous espérons que tout ce qu'il y a d'hommes modérés dans le parlement d'Ottawa verra à ce que ces fanatiques échouent dans la démarche qu'ils ont tentée."

La *Palestra del Clero*, revue ecclésiastique publiée à Rome, sa-

lue dans les termes suivants l'élection de Sa Grandeur Mgr Bégin sur le siège archépiscopal de Québec :

La Providence n'a pas voulu laisser l'église de Québec souffrir de vuidité. En effet, à l'éminentissime évêque défunt vient de succéder son coadjuteur, Mgr Louis-Nazaire Bégin, illustre par son zèle, sa piété et sa science, sous l'administration duquel l'église de Québec ne cessera pas de fleurir. Que Dieu daigne accorder à ce très digne pasteur les forces nécessaires pour qu'il exerce un long et fructueux pontificat."

Bureau central des examinateurs catholiques

Le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique vient de décider que le nouveau bureau central des examinateurs catholiques devra faire subir l'examen dans chacune des localités suivantes de la province de Québec : Montréal, Québec, Trois-Rivières, St-Hyacinthe, Sherbrooke, Nicolet, Rimouski, Chicoutimi, Valleyfield, Hull, Baie-St-Paul, Carleton, Danville, Fraserville, New-Carlisle, Montebello, Percé, Pointe-aux-Ésquimaux, Portage-du-Fort, Roberval, Ste-Anne-des-Monts, St-Ferdinand d'Halifax, St-Jovite, Ste-Marie-de-Beauce, Tadoussac, West-Farnham et Havre-aux-Maisons.

Le premier examen que le Bureau central fera subir commencera le 5 juillet prochain, et il se fera simultanément dans chacune des localités précédentes. Cet examen durera de deux à quatre jours, selon le degré du diplôme que l'on désirera obtenir.

Les candidats devront répondre PAR ECRIT aux questions qui leur seront posées sur les diverses matières du programme de l'examen lequel reste le même que par le passé. Ces questions, qui seront préparées et imprimées d'avance par le Bureau central, seront envoyées, sous enveloppes cachetées, aux examinateurs-délégués que le Surintendant nommera pour surveiller l'examen aux endroits cités plus haut. Ces enveloppes ne seront ouvertes qu'en présence des aspirants, au jour et à l'heure fixés pour l'examen de chaque matière, et il est facile de comprendre que par ce moyen tous subiront en même temps le même examen, contrairement à ce qui se faisait sous l'ancien système où chaque bureau local faisait subir l'examen comme il l'entendait. Il n'y avait ainsi ni uniformité, ni égalité dans la valeur de l'examen.

Toutes les personnes qui veulent se présenter cette année devant le Bureau central afin d'obtenir un brevet de capacité pour l'enseignement doivent en informer le secrétaire du Bureau, M. J. N. Millier, au département de l'Instruction Publique, à Québec, et ce avant le 5 juin prochain, et lui envoyer en même temps que leur extrait de baptême, un certificat de leur curé et la somme fixée comme droit d'examen, laquelle est de 3.00 pour le diplôme élémentaire, de 4.00 pour le diplôme modeste et de 5.00 pour le diplôme académique. Les demandes envoyées après le 5 juin seront refusées ; il est donc très important que les aspirants aux diplômes se mettent en règle sous ce rapport le plus tôt possible.

Voici comment est composé le Bureau central des examinateurs catholiques : Mgr J.-C.-K. Laflamme, recteur de l'Université Laval, président ; M. F.-X.-P. Demers, principal de l'Académie Commerciale Catholique de Montréal, vice-président ; M. l'abbé Santoro, vicaire-général du diocèse de Valleyfield ; M. l'abbé Gaspard Dauth, de l'archevêché de Montréal, M. l'abbé J.-H. Roy, supérieur du séminaire de Sherbrooke ; M. Calixte Brault, inspecteur d'écoles ; M. John Tompkins, professeur d'anglais au collège de Montréal ; MM. John Ahern, C.-J. Magnan et Chs-A. Lefèvre, professeurs à l'École normale Laval ; et M. J.-N. Miller, officier spécial du département de l'Instruction publique, secrétaire.

LE MONDE MUTUALISTE

L'UNION FRANCO-CANADIENNE

Règlements adoptés par le Bureau de Direction de l'Union Franco-Canadienne, à sa séance du 29 avril, concernant l'élection des délégués diocésains pour l'assemblée spéciale du Conseil Général le 25 mai 1898.

PROCLAMATION DES CANDIDATS.— Aussitôt que le Secrétaire Général a reçu les avis de tous ceux qui veulent être candidats au poste de délégués diocésains, c'est-à-dire le 30 avril, (dernier jour des avis) il doit communiquer par lettre recommandée (enregistrée), à tous et chacun des percepteurs de l'Union Franco-Canadienne du diocèse du Canada français où il y aura plus d'un candidats sur les rangs les noms des candidats qui aspirent à se faire élire délégués diocésains pour leur diocèse respectif.

Au cas où un seul sociétaire s'est porté candidat il est *ipso facto* élu représentant pour son diocèse, et son élection par acclamation (sans opposition) sera proclamée dans le No du 8 de mai de notre organe officiel: "L'Economiste Canadien-Français."

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS.— Il est du devoir de chaque percepteur, le premier dimanche suivant le jour où il a reçu du Secrétaire Général communication officielle des noms des confrères se portant candidats au poste de délégués diocésains au Conseil Général, pour le diocèse où se trouve son Bureau de perception, de convoquer en assemblée tous les sociétaires de l'U. F. C. inscrits et payant à son susdit Bureau.

Cette réunion spéciale doit être annoncée à la porte de l'église, ou en chaire, si monsieur le curé de la paroisse veut bien le faire. On annonce en même temps, le but de cette réunion des membres de l'Union Franco-Canadienne: c'est-à-dire, l'élection d'un représentant des sociétaires de tout le diocèse au Conseil Général.

L'assemblée étant ouverte par le Percepteur, les sociétaires présents choisissent, parmi eux, un président de l'élection, lequel doit être autre que le Percepteur. Celui-ci agit d'office comme secrétaire de l'élection. Le président fait connaître aux membres les noms des candidats, d'après la communication reçue du Secrétaire Général. Les sociétaires viennent alors à tour de rôle, déclarer devant le président et le secrétaire le nom du candidat pour qui ils votent. Le président et le secrétaire ont aussi le droit d'exprimer leur suffrage. Le secrétaire enregistre fidèlement le résultat du vote, en ayant soin d'inscrire à son rapport le nombre des membres présents, comptés par le président et par lui-même; le nombre de votes donnés en tout; puis, le nombre de votes donnés pour tel ou tel candidat.

Ne peut être président de l'élection un sociétaire qui serait l'un des candidats; ne peut, non plus, agir comme secrétaire, et doit être remplacé par un autre élu expressément, le percepteur, lorsqu'il est lui-même candidat.

RAPPORT DE L'ÉLECTION.— Dans les deux jours qui suivent l'assemblée de l'élection, le secrétaire de la dite élection doit faire, et signer conjointement avec le président d'icelle, un rapport officiel de l'assemblée de l'élection et du résultat; et il doit adresser immédiatement ce rapport au représentant du Président Général pour son diocèse. Cette communication doit être enregistrée (recommandée) et adressée comme suit: M., Représentant du Président Général de l'U. F. C., Qué. L'adresse exacte du Représentant du Président Général, pour chaque diocèse, sera fournie par le Secrétaire Général à tous les percepteurs de ce diocèse.

Le Représentant diocésain du Président Général doit, le 15 mai, couvrir (et alors seulement) les lettres enregistrées (recommandées) qu'il a reçues en sa qualité de

Représentant du Président Général de l'U. F. C. Cette formalité a lieu en présence d'au moins deux témoins sociétaires de l'U. F. C. et de tous les membres, résidant dans le diocèse de sa juridiction, notamment des candidats eux-mêmes, s'ils ont jugé à propos de se rendre auprès du Représentant, pour cette occasion. Le Représentant, en présence des témoins susdits, fait alors le relevé des votes recueillis dans les divers Bureaux de Perception par les différents candidats, et il proclame élu celui qui a obtenu la majorité des suffrages. Il doit rédiger, séance tenante, procès-verbal sommaire de cette procédure et du résultat, signer ces pièces conjointement avec les deux témoins obligatoires, et expédier sur le champ ces documents accompagnés de tous les rapports des divers bureaux de perception, par leurs secrétaires d'élection, au Secrétaire Général de l'association par envoi recommandé. Au cas d'égalité des voix, le Représentant du Président Général doit se prononcer en faveur d'un des candidats.

PROCLAMATION OFFICIELLE DES DÉLÉGUÉS ÉLUS.— A une séance spéciale du Bureau de Direction, qui suit la réception du rapport des Représentants diocésains du Président Général, ce rapport est revu, ainsi que ceux des divers secrétaires d'élection, et les délégués sont définitivement déclarés élus en conséquence.

La proclamation officielle s'en fait dans le numéro ordinaire ou dans un extra de "L'Economiste." Les candidats élus ou défaits reçoivent, de plus, un avis particulier du résultat, de la part du Secrétaire Général, ainsi que le représentant du Président Général.

En foi de quoi, j'ai signé,
L. G. ROBILLARD,
Secrétaire Général.

PROCLAMATION

Conformément aux règlements de l'Union Franco-Canadienne, les membres suivants ont le droit de siéger à la prochaine assemblée spéciale du Conseil Général de l'Union Franco-Canadienne qui se tiendra à nos bureaux, 73 rue St-Jacques, Montréal, le 25 du mois courant, à 10 hrs A. M. précises, dans le but d'adopter certains amendements au règlement de notre association.

1. Monsieur l'abbé M. Auclair, curé de la paroisse St-Jean-Baptiste de Montréal;
2. Monsieur l'abbé J.-B. Morin, missionnaire de la colonisation;
3. M. Gustave Lamothe, Avocat, C. R. Montréal;
4. M. L.-G. Robillard, ex-inspecteur d'écoles et secrétaire général de l'Union Franco-Canadienne, Montréal;
5. M. H. Pelletier, avocat, Montréal;
6. Dr P. Barrette, Montréal;
7. M. Réal Cloutier, Montréal;
8. M. A. Chénard, Montréal;
9. M. J. Curot, Montréal;
10. Dr G. E. Baril, Montréal;
11. Dr C. A. Gouin, M. V. Sorel.
12. M. Adélaré Bellemare, Montréal;
13. Dr J. J. Sheppard, Joliette;
14. M. J. P. Tardivel, Chemin Ste-Foye, près Québec;
15. M. J. E. Parent, N. P. St-Jérôme, Co de Terrebonne;
16. Dr Chas. N. DeBlois, Trois-Rivières;
17. Dr E. A. Laferrière, Sorel;
18. C. P. Renaud, St-Jérôme, Co du Lac St-Jean;
19. M. Joseph Pincau, Bic Co, de Rimouski;
20. Dr C. A. Dubé, Ville-Marie, Co de Pontiac;
21. M. A. Mondou, N. P. St-Thomas de Pierreville;
22. M. J. A. Meloche, St-Timothée, Co de Beauharnois;
23. M. J. P. Blais, Agnès, lac Mégantic;
24. M. Auguste Belleville, Joliette;
25. M. Louis de Gonzague Belzile, N. P., Rimouski;
26. M. I. Calixte Vallée, Sorel;
27. M. F. X. Larrivée, Montréal;
28. M. Georges Audet, Roberval, Co du Lac St-Jean;
29. M. Lorenz Gouin, Baie du Febvre, Co d'Yamaska.

De plus, il y a élection dans le diocèse des Trois-Rivières, entre MM. Joseph N. Bailly, de Champlain et Ernest Langis, du Cap de la Madeleine;

En outre, tous les sociétaires de la section des hommes, en règle avec l'association, ont le droit d'assister aux séances du Conseil Général, et de prendre part aux délibérations, mais ils n'ont pas le droit de voter.

Et nous avons signé,
Gustave Lamothe, Prés. Général,
L. G. Robillard, Sec. Général.
Montréal, le 4 mai 1898.

L'UNION FRANCO-CANADIENNE

ET SES SECOURS AUX MALADES

Les membres malades de notre association sont toujours régulièrement payés des bénéfices en maladie auxquels ils ont légitimement droit. Leur reconnaissance, de ce chef, n'est pas équivoque à l'égard de l'association, comme en témoignent des centaines de lettres dans le ton des communications que nous reproduisons ci-contre.

M. L.-G. Robillard,
Secrétaire Général de l'Union Franco-Canadienne.

Monsieur,
Vous m'excusez bien si je ne me suis pas empressé de vous témoigner les remerciements les plus sincères pour les bénéfices que j'ai reçus de la belle société l'Union Franco-Canadienne.

Aujourd'hui, je vous remercie beaucoup, aussi de continuer à faire augmenter le bien de cette société. Votre tout dévoué serviteur,
Joseph-Edmond St Pierre,
Nicolet.

Ville-Marie, 20 avril 1898.
M. F.-X. Larrivée,
Chef des Comptables de l'U. F. C.

Monsieur,
Je vous remercie de votre promptitude à m'envoyer les bénéfices de maladie qui m'étaient dus, et je souhaite prospérité à l'Union Franco-Canadienne que je serai toujours heureux d'encourager.
Je demeure,
Monsieur,
Votre serviteur,
L.-E. Racicot.

VARIÉTÉS

CACHEZ VOS MAINS, MESDAMES

Il existe, paraît-il, une relation entre les ongles et le caractère. Voici quelques remarques faites à ce sujet:

Les ongles longs et effilés veulent dire imagination et poésie, amour des arts et paresse;—longs et plats, c'est sagesse, raison et toutes les facultés graves de l'esprit; larges et courts, colère et brusquerie, controverse, opposition et entêtement;—bien colorés, vertu, santé, bonheur, courage, libéralité;—ongles durs et cassants, colère, cruauté, rixe, meurtre et querelle;—recourbés en forme de griffe, hypocrisie, méchanceté;—mous, faiblesse de corps et d'esprit;—ongles courts et rongés jusqu'à la chair vive, bêtise et libertinage.

LES LANGUES DU MONDE

On estime qu'au début de notre siècle la langue anglaise était parlée par 21,000,000 d'hommes, le français par 31,500,000, l'allemand par 30,000,000, le russe par 31,000,000 et l'espagnol par 26,000,000. Actuellement, grâce à l'augmentation de la population de ces différents pays et à l'extension de leurs colonies, on compte que 50,000,000 d'hommes parlent le français, 125,000,000 l'anglais, 70,000,000 l'allemand, 40,000,000 l'espagnol, 70,000,000 le russe, 20,000,000 l'italien et 13,000,000 le portugais. La prépondérance de la langue anglaise vient de l'Amérique du Nord et de l'Australie; États-Unis et au Canada seulement, 100,000,000 d'individus parlent l'anglais.

—Docteur, j'ai un rhume de cerveau; que faut-il que je prenne ?

Le docteur, après réflexion: —Prenez un mouchoir.

Sur le boulevard. Deux financiers s'extasiaient sur le résultat de l'emprunt: —Est-ce beau, hein? Dix-huit fois couvert!!!

Un pauvre gueux tout dépeillé et grelottant qui les entend: —Si je pouvais seulement l'être une fois, moi!

On parlait des succès (dans le monde facile) d'un huissier: —Que fait cet huissier dont vous parlez? disait un témoin. —Des exploits, parbleu!

Confiserie Hamel

Bonbons de choix toujours frais et faits sur commande

BEAUX MELANGES, 8 c. LA LIVRE
DEUX LIVRES POUR 15 c.

Jouets et cartes de fetes
Oranges, et raisins verts

L'assortiment le plus varié de la ville dans les bonbons et les pâtisseries.

ANTOINE HAMEL, Confiseur
RUE RACINE CHICOUTIMI.

A.-R. HUDON,
MARCHAND GENERAL
Station d'Hebertville

BOIS DE PULPE, POTEAUX DE TÉLÉPHONE ET DE TÉLÉGRAPHIE, DORMANTS POUR CHEMIN DE FER, BARDEAU CÈDRE, PERCHES ET PIQUETS DE CÈDRE, MADRIERS ET BOIS DE COMMERCE EN GÉNÉRAL.

AUSSI :
Foin, paille, lard, bœuf, beurre, oeufs, etc., etc.
AU PLUS BAS PRIX DU MARCHÉ.

Voulez-vous vous enrichir ?

Rappelez-vous qu'il faut épargner aussi bien que gagner, selon l'ancien dicton qu'un Dollar mis de côté vaut deux Dollars qu'on aura gagnés.

Placez vos épargnes mensuelles ou elles vous donnent le plus grand profit avec la sécurité la plus absolue

Lisez !

La Compagnie a eu des demandes sans précédent pour son fonds d'emprunt depuis sa fondation, ce qui est une nouvelle preuve que notre genre d'affaires répond à un véritable besoin dans le public.

Nos succursales se prêtent admirablement à la négociation des prêts par notre Compagnie, en même temps qu'elles surveillent les affaires dans toutes les villes du Canada.

Pour chaque \$1.00 porté sur première hypothèque de biens-fonds, la compagnie reçoit une garantie de \$3.25 d'après l'estimation de son évaluateur, et cette garantie est augmentée mensuellement par les remboursements faits par l'emprunteur sur son emprunt.

VOULEZ-VOUS

épargner sur votre gain de chaque mois une petite somme que vous placerez en toute sécurité où elle vous rapportera en huit ans

\$500
OU
\$1000

ou davantage selon la somme épargnée mensuellement? Combien de votre gain épargnez-vous et placez-vous chaque année!

POUVEZ-VOUS ÉPARGNER

2 cents par jour pendant 8 ans et recevoir \$100?
10 cents par jour pendant 8 ans et recevoir \$500?
20 cents par jour pendant 8 ans et recevoir \$1,000?

La compagnie prête sur garantie hypothécaire, à conditions très avantageuses.

ADRESSEZ-VOUS A
EDOUARD LEMIEUX,
Agent général et secrétaire de la Cie.,
Rue Racine, Chicoutimi,
Ancien magasin de M. P.-A. Guay

LA CANADIENNE

Compagnie d'assurance provinciale sur la vie, plaçant ses capitaux dans la province de Québec seulement et ayant un dépôt au gouvernement pour la garantie de ses obligations envers ses assurés.

LA SEULE COMPAGNIE ESSENTIELLEMENT CANADIENNE-FRANCAISE

Ayant à sa tête des hommes occupant les positions les plus élevées dans le conseil de l'état, la magistrature, la finance, le commerce et l'industrie.

Sollicitez l'encouragement de ses compatriotes canadiens-français

TOUTE PERSONNE EN BONNE SANTE peut s'assurer en payant une prime de

5 Cts

En montant, chaque semaine. Les enfants depuis 1 an et les adultes jusqu'à l'âge de 70 ans au prochain anniversaire, sont acceptés par la compagnie.

Bénéfices, depuis \$15.00 en montant
Primes collectées au domicile des assurés.

Reclamations, payées, en moins de 24 heures
Aussitôt après la preuve du décès
Environ **100.000.00** payés en réclamations.
J.-L.-ARTHUR GODBOUT,
Agent special à Chicoutimi
Bureau à la maison de pension de M. E. Simard, côte Bossé.

"ABESSTIC"

TEL EST LE NOM DE CE NOUVEL ENDUIT EN AMIENTE SI POPULAIRE ET AVANTAGEUX

A L'ÉPREUVE du FEU, de L'EAU et du FROID
NE CRAQUE PAS NI NE TOMBE

Non conducteur de la chaleur ni du froid

Non conducteur du Son
-- Plus léger que les enduits ordinaires --

Plus vite appliqué
TOUT EN SACS DE 100 lbs

ET PRATIQUEMENT LE MEILLEUR MARCHÉ
Demandez Catalogues et Prix...

COTE, BOIVIN, & Cie
AGENTS
CHICOUTIMI, P. Q.

La fonderie Bergeron & Perron

A EN MAINS LES PLUS BEAUX MODÈLES ET FAIT LES

MEILLEURS POELES
QUI SOIENT FONDUS DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

Poeles de cuisine a un, a deux Et a trois ponts, etc., Etc.

Épithames de toutes formes, de toutes grandeurs et de tous prix. Aussi clôtures pour les tombes.

Beaux et nombreux patrons de galeries. Patrons pour les clôtures en fonte. Etc.

Toutes réparations dans les poêles et les machineries faites avec la plus grande promptitude et le plus grand soin.

BELLES LETTRES POUR FAIRE DES ENSEIGNS

Nous ne nous occupons pas seulement des ouvrages en fonte, mais nous faisons aussi tous les travaux possibles en fer. Nous possédons un magnifique tour pour tourner le fer et la fonte.

Nous sommes aussi agents pour la vente d'instruments aratoires pour la grande maison MOODY.

Venez nous voir et vous serez satisfaits de la manière dont vous serez servis
BERGERON & PERRON, Fondateurs et Forgerons
RUE RACINE, CHICOUTIMI.

PROFITEZ-EN

Vous avez un occasion unique d'acheter

A bon marche

Allez chez **P. H. BILLY**

Vous trouverez la plusieurs sortes de marchandises

Dont on veut se défaire

VENDUES A REDUCTION.

Cet espace

EST RÉSERVÉ PAR

ALPH. WARREN

TAILLEUR

RUE RACINE
EN FACE DU CHATEAU SAGUENAY.

FEUILLETON

Les Noëlet

RENÉ BAZIN

No 17

DU XIÈME PARTIE XXII

—Vous ne l'avez pas regretté? —Non, madame. —Je souhaite que vous ne le regrettiez jamais. Il y avait là pour vous une vie si honorable, si belle!

—Enfin, madame, vous admettez donc qu'un homme qui a fait ses études pût retourner à la char-rue?

Elle hésita un peu, ses yeux se reportèrent sur l'écran, et elle répondit négligemment: —Je ne dit pas cela, Pierre.

Elle ne le disait pas, mais elle le pensait. Mademoiselle Madeleine tirait plus lentement son aiguille de bois chargée de cordelette bleue, et je me sentais écouté par elle. Je ne sais quelle audace me vint.

—Non, madame, ai-je répondu à demi-voix mais fermement, cela est impossible. Chacun a sa voie en ce monde. Ma séparation d'avec la terre est irrévocable. J'ai une ambition très différente de celle de mes parents; désormais je lui appartiens tout entier.

—Et c'est? —C'est de me faire un nom, madame. Combien de fois, depuis que je suis au journal, n'ai-je pas coudoyé des hommes sortis comme moi d'une métairie, même de plus bas que moi puisque après tout mon père est maître chez lui, qui sont maintenant peintres, statuaires, musiciens, écrivains, qui forment une élite à côté de celle de la naissance et de la fortune, partout à sa place et partout bien reçue? Ici même madame, j'en ai rencontré plusieurs. Eh bien mon ambition serait qu'après m'avoir reçu d'abord à titre d'enfant des Mauges, par commi-sération....

—Oh! Pierre! —Mettons par bonté, madame, vous fussiez frère un jour de Pier-Noëlet, du Fief-Sauvin. Et ce jour-là, combien je vous remercie-rais de m'avoir accueilli, de l'en-couragement, plus grand que vous ne pouvez le supposer, que la moindre de vos attentions m'aura donné!

Je crus remarquer que mademoiselle Madeleine appuyait beau-coup sur le noeud de son fil, sans recommencer une nouvelle maille. Que pensait-elle? Je ne voyais pas son visage. Et le coup d'oeil que je jetai de son côté me mon-tra seulement que l'ovale ferme de sa joue s'était un peu relevé.

Madame Laubriet, touchée peut-être, mais non convaincue, souriait faiblement.

—Ne croyez pas, dit-elle, que je blâme tout dans votre ambition Pierre. Il y a des fiertés qui ne me déplaisent pas. La vôtre a ce-la des mauvais seulement que vos parents en ont beaucoup souffert. J'aurais voulu pouvoir vous recon-cilier avec eux. Je vois qu'il est trop tard pour revenir sur le pas-sé.

—Beaucoup trop tard, ma-dame. —Et alors, je ne connais plus aucun moyen de calmer cette irri-tation de votre père.... En savez-vous un!

—Aucun, madame. Il y a, d'ail-leurs, plusieurs causes qui nous di-visent, mon père et moi. J'ai par-deux fois été chassé de chez moi, et, pour y revenir, soyez-en sûre, je ne ferai point le premier pas.

—Ne dites pas cela, Pierre. C'est une mauvaise parole à la quelle je ne veux pas m'arrêter... Le temps change bien des choses.

—Pas beaucoup en Vendée, madame. Elle a souri un peu douloureu-sément. Je me suis levé, et je l'ai remerciée. M. Laubriet est venu à moi, l'air dégagé, comme s'il n'avait rien entendu. Nous avons passé dans une pièce voisine, joué

quelques parties de billard qu'il a bien voulu perdre.

Et je suis parti.

13 novembre.

Cette première entrevue que je redoutais a donc été bonne. J'ai été mieux reçu qu'auparavant, avec une nuance plus marquée d'intérêt. J'ai pu indiquer à madame Laubriet, devant sa fille, vers quel avenir je tendais. Elle n'a eu l'air ni surprise ni incrédule. Mon ambition ne l'a pas trop fait sourire. Elle croit comme moi que j'ar-riverai. Mademoiselle Madeleine, autant que j'ai pu le voir, avait en m'écoutant relevé la tête, de ce petit mouvement fier qu'elle a quand une chose lui plaît. "Votre article sur une Première au Bois n'était pas mal du tout," m'a-t-elle dit. Sans doute un peu d'expé-rience et d'usage du monde y manquait. Je le sais bien. Mais ce-la s'acquiert.

Je sens ce matin mon courage tout rajeuni et doublé.

Confiance. Pierre Noëlet, voilà le vent qui souffle. Tu seras quel-qu'un. Tu vaincra malgré les obs-tacles entassés devant toi. Bientôt nul ne songera plus à l'humilité de ta naissance. Ton nom d'artiste sera un nom nouveau. Alors ceux qui t'ont blâmé t'applaudiront. Alors tu pourras dire à la fortune, à la beauté: "Je suis votre égal, et je m'appelle le talent." Alors Madeleine Laubriet pourra t'aimer.

Elle t'aimera, Pierre Noëlet, car tu l'aimes trop!

O mon vieil ami, quel rêve! Et c'est le mien plus que jamais! N'y touchez pas: laissez-moi rêver.

10 décembre.

M. Laubriet est élu conseiller général, sans concurrent.

J'ai appris la nouvelle par une dépêche, cette après-midi, au jour-nal. Et ce soir, à neuf heures, je sonnais rue La Boétie: je croyais de mon devoir d'aller féliciter M. Laubriet. J'étais content d'avoir une part dans le succès, et l'inepte amour propre de nos oeuvres me murmurait en route des mots d'accueil flatteur.

Quel devin merveilleux! A peine ai-je ouvert la porte du salon, voici le tableau que j'ai aperçu:

Figurez-vous, au milieu des Laubriet astentifs et groupés en demi-cercle autour de la cheminée, un inconnu debout, le dos au feu, l'air d'un planteur américain, le bas du visage caché par une lon-gue barbe noire tombant jusqu'au milieu de la poitrine, très grand, un peu courbé en avant vers ma-demoiselle Madeleine qui l'applau-disait en riant:

—C'est très gentil, cela, très gen-til!

Il se redressa quand j'approchai du groupe, et me toisa du regard. J'étais mécontent de la familiarité de Madeleine Laubriet avec cet étranger. Et il faut croire que ma physionomie exprima un peu la surprise désagréable que j'éprou-vais; car madame Laubriet se mit à rire, et me dit:

—Vous ne le reconnaissez pas?

—Non madame.

—Cherchez bien.

—Est-ce que par hasard, ce ne serait pas.....?

Ils m'interrompirent tous à la fois, chacun plaçant une réponse à mon adresse, ou une exclamation à l'adresse du nouveau venu.

—Eh oui, c'est lui, notre cher Jules de Ponthual. Est-il superbe?

—Quatorze mois autour du monde!

—Arrivé de l'Inde hier. A Pa-ris ce matin, et dès ce soir chez nous? Est-ce gentil?

—Sans prévenir, toujours le mé-me!

—Il a vu des choses!

Mon ancien condisciple Ponthu-al a laissé pousser sa barbe, il s'est bronzé; mais j'aurais dû le recon-naitre: il n'y a pas vingt hommes de cette carrure là à Paris. Lui n'était peut-être pas plus enchanté que moi de notre rencontre. Il m'a tendu la main cependant.

—Si je n'ai pas mal voyagé de-puis quelque temps, m'a-t-il dit, vous me paraissez avoir fait du chemin, vous aussi.

J'ai vu qu'il était renseigné dé-jà.

En tout de suite il s'est remis à raconter le tour du monde, des histoires longues, quelques une d'une férocité froide, mêlées de ciels d'or, de marécages d'où s'é-levaient des flamants roses, de jeune fellahines d'Égypte tendant leurs amphores pleines d'eau vers le vo-yageur altéré, et d'alertes, de bê-tes féroces, de chasses: tout cela d'un immanquable effet. Les Lau-briet l'admiraient. Lui jouissait de leurs étonnements. Moi, je l'écou-tais à peine. Je regardais Made-leine Laubriet, qui ne le quittait pas des yeux, et une jalousie in-sensée me mordait au coeur. Ma-demoiselle Laubriet ne perdait pas un mot, pas un geste de son cousin. Lui seul l'occupait. Pour lui cette fière jeune fille était de-venue empressée, prévenante. Elle riait de choses qui n'étaient pas drôles. Elle exagérait les senti-ments que pouvaient faire naître les récits de Ponthual, étonnée, craintive, émue pour le moindre danger qu'il avait couru. Tout en elle était une flatterie inconscien-te ou voulue à l'adresse de son cousin. Quelque chose de plus fort que le monde et que les conven-tions et que l'éducation l'avait su-bitement transformé.

J'étais si malheureux, que je n'ai pu supporter l'épreuve jus-qu'au bout.

Après une demi heure, j'ai pré-téxté un travail urgent à faire pour le journal, et j'ai pris congé des Laubriet.

Je suis sorti dans l'inattention de tous, presque inaperçu, comme un enfant trop petit quand le cer-cle de famille est groupé autour de l'aïeul qui raconte. Aucun d'eux ne m'a retenu, aucun ne m'a dit: "Vous reviez-tu?" Madeleine n'a pas même tourné la tête. Ren-tré chez moi, devant mes livres, que je n'ai pas le courage d'ou-vrir, je revois ses yeux fixés sur Ponthual, ces longs regards où il y avait plus que la joie ordinaire d'un retour.

Et lui, pourquoi s'est-il tant hâ-té d'accourir vers elle! Que se passe-t-il? J'ai peur de trop bien le deviner. Il a toujours été mon ennemi, ce Ponthual. Au collège, nous ne nous parlions presque pas. Quand je pouvais, au jeu, saisir la belle et la lancer contre lui, je le visais avec une rage secrète, et j'essayais de lui faire mal. Quelque chose me disait déjà que nous se-riens rivaux dans la vie. Et le voi-là qui se jette à la traverse d'un rêve si ancien et si cher!

Je le déteste.

Hélas! et je vois aussi les avantages qu'il a sur moi; la for-tune, le nom, l'éducation. J'avais sur lui la supériorité de l'intelli-gence. Et, ce soir, j'ai été stupé-fait. Comme il a gagné à ces longs voyages! comme, au vivant con-tact des choses et des hommes, il a réparé l'insuffisance de ses étu-des! Ce n'est plus le même hom-me. Je l'ai quitté lourd, ignorant, rant, brutal, et je l'ai retrouvé fort intéressant comme tous ceux qui ont vu, d'une politesse froide.

Quelle transformation rapide chez lui, tandis que moi je remontais pé-niblement la pente de la misère et de l'obscurité.

Madeleine va l'aimer!

Je ne puis supporter cette pen-sée, mais elle s'impose à moi. Je suis sûr qu'elle l'aimera. Et d'ail-leurs, si ce n'est pas lui, elle en ai-mera un autre avant que j'aie pu monter jusqu'à elle. Madeleine Laubriet a vingt ans, elle est riche, elle est charmante. Elle n'a qu'à choisir autour d'elle. Pourquoi re-garderait-elle au-dessous, vers ceux qui luttent, et qui souffrent?

Le temps me manquera pour atteindre mon rêve; comment ne l'avais-je pas vu tout d'abord! Je comptais sur la gloire, et elle n'est pas venue. Elle ne pouvait pas venir. Il y a seize mois que je me débats dans la foule de ceux qui, comme moi, veulent parvenir. Qu'ai-je gagné auprès de celle à qui remonte la souffrance quoti-dienne de l'effort? Ne suis-je pas aussi loin d'elle qu'au premier jour? Chaque pas que j'ai fait dans le monde a été une humiliation. Je ne suis personne ici. Ma vie me paraît inutile, et vide, et presque coupable. Il aurait fallu des années,

des années que je n'aurai pas!

Mes pauvres illusions, je les cherche, et je ne les trouve plus. Même aux jours les plus durs, dans la misère de mes commencements, elles m'entouraient, et me sou-te-naient. Je les sentais battre de l'aile au, tour de moi. Je leur disais: "Allez-vous-en, je vous aime et je ne veux pas vous suivre; vous reviendrez plus tard, quand un peu de renommée me rendra digne d'elle; illusions nées de son sourire, mes bien-aimées, allez-vous-en!" Mais je disais cela faiblement, et il en restait toujours quelque-une pour me consoler.

Le vent souffle en tempête ce soir. Il ébranle mes fenêtres, et secoue ma porte par saccades. A tous les angles des murs et des toits, il s'est heurté, brisé, émettié; il crie et il pleure. Tant d'obscu-les lui barrent la route! Comme il pas-sait librement, fièrement, là-bas sur nos collines! C'était un grand fleuve qui coulait avec un bruit de flots, régulier, monotone et puissant. Et la Geneviève, haut perchée sur son roc, était une petite île autour de laquelle il playait son courant énorme...

Toujours ces souvenirs, toujours! Mon enfance heureuse, Jorsque je l'ai brisée, m'a fait comme une blessure qui se rouvre sans cesse.

Je me demande ce soir avec effroi si je ne me suis pas trompé? Je ne puis revenir en arrière, et l'avenir est si sombre devant moi! Que vais-je devenir?

XXIV

Délaissée, calomniée, Mélie Rai-nette demeurait, et ne sortit plus que le moins possible de chez elle. L'amour des fleurs lui était venu. Elle passait des heures dans son jardin, bêchant et sarclant les herbes, regardant fleurir quelques plantes d'arrière-saison qu'elle s'é-tait procurées çà et là. Vaguement, elle se trouvait une ressemblance avec ces végétations combattues par la rudesse du temps.

Elle avait pour leur mort des pitiés mêlées de retours sur elle-même. Une langueur la prenait. Elle n'était pas malade, mais elle ne se sentait plus aussi forte qu'autrefois. Son visage, par le cha-grin, s'était lentement aminci.

Sous sa cape noire, elle avait main-tenant un air de veuve qui pense en dedans à des bonheurs dispa-rus, et qui retire autant qu'elle le peut sa pensée de ses yeux.

Puis l'hiver arriva. Tout gela dehors, sauf le romarin, qui déper-rissait pourtant avec les années. Ce furent des jours tristes pour Mélie Rainette: car l'abandon s'augmentait d'une misère crois-sante. Le travail allait mal. Dans toutes les Mauges, les fabricants diminaient les prix.

(A suivre)

L'Essence des Pins de la Virginie DR. HARVEY'S SOUTHERN RED PINE (Pin Rouge du Sud de Dr. Harvey.) Guérit La Toux Promptement 25c LA BOUTEILLE. Les enfants l'aiment Ça les guérit. Ne dérange pas l'estomac. THE HARVEY MEDICINE CO., MONTREAL.

CARTES D'AFFAIRES L.-G. BELLEY, L. L. B. AVOCAT Bureau: Rue Racine, Chicoutimi. Sait tou-jours le terme d'Hébertville.

L. ALAIN L. L. B. AVOCAT Bureau: en face du Bureau de Poste, rue Racine, Chicoutimi.

CHARLES GAGNON AVOCAT Bureau à Hébertville, Lac-St-Jean

C. SIMARD HORLOGER Rue Racine, Chicoutimi.

CHEMIN DE FER DE QUEBEC ET DU LAC JEAN COMMENÇANT SAMEDI, le 2 Octobre 1897 les trains voyageront comme suit: DEPART DE CHICOUTIMI pour Roberval et Québec

6.30 A. M.—Lundi, Mercredi et Vendredi, ar-rivant à Roberval à 10.40 A. M. et à Québec à 8.40 P. M. DEPART DE ROBERVAL

4.10 A. M.—Pour Chicoutimi le Dimanche seulement arrivant à 8.20 A. M. 8.35 A. M.—Pour Québec, Lundi, Mercredi Vendredi arrivant à 8.40 P. M. 5.00 P. M.—Pour Chicoutimi, Mardi et Jeudi arrivant 9.10 P. M. DEPART DE QUÉBEC

pour Roberval et Chicoutimi 7.30 A. M.—Le Mardi et Jeudi arrivant à Roberval à 6.55 P. M. Le Diman- che matin et à Chicoutimi à 9.10 P. M. 7.00 P. M. Le Samedi seulement arrivant à Roberval à 6.05 le Dimanche matin et à Chicoutimi à 8.20 A. M.

20 minutes au Lac Elouard pour prendre le lunch. Le fret ne sera pas reçu à Québec après 5 heures P. M. Excellentes terres à vendre par le Gouver-nement dans la vallée du Lac St-Jean à des prix nominaux. Le chemin de fer transportera les nouveaux colons et leur familles et une quantité limitée de leurs effets de ménage GRATIS.

Avantages spéciaux offerts à ceux qui éta-bliissent des moulins ou autres industries. Pour renseignements au sujet des prix pour les passagers et pour le fret, s'adresser au la-reux de la Compagnie, au Terminus rue St-An-dré, à ALEXANDRE HARDY, agent général pour les passagers et le fret.

J. G. SCOTT, Secrétaire et Gérant. Québec, 2 mars, 1896.

LE MONDE ILLUSTRÉ LITTÉRATURE, SCIENCE, BEAUX-ARTS, ETC. LE MONDE ILLUSTRÉ, dont le but est de mettre l'univers entier et le Canada en re-lations plus intimes, au point de vue surtout des lettres, des sciences et des arts; de faire connaître ce qu'il y a de beau, de bon, de sain et d'utile dans tous les pays, forme 16 pages de texte et d'illustrations.

Par son amour du vrai et du juste, il a déjà acquis une popularité bien méritée au Canada et ailleurs. Ses feuilletons sont des meilleurs romanciers contemporains et magnifiquement illustrés.

PRIMES Le tirage des numéros gagnants se fait tous les mois à Montréal, et les primes sont payées aux abonnés dans les trente jours qui sui-vent le tirage. Ainsi, chaque exemplaire du MONDE ILLUSTRÉ peut gagner de \$1.00 à \$50.00.

PRIX D'ABONNEMENT: Un an..... \$3.00 Six mois..... 1.50 Quatre mois..... 1.00 PAYABLE D'AVANCE

BERTHIAUME & SABOURIN, 42, Place Jacques-Cartier, Montréal. Demandez un numéro spécimen.

J.-A. COTE PHOTOGRAPHE Importateur de moulures et fabricant de cadres A toujours en mains un assortiment des articles suivants. Cadres de toutes dimensions Et de tous prix Verres pour cadres. CROCHETS, CLOUS, CORDES et FILS pour suspendre les cadres. Images, gravures de toutes sortes: Aquarelles, peintures à l'huile, chromos, lithographies, fac-simile de couleurs à l'eau, pastels, etc. AUSSI: Articles de toilette, parfums, papeterie, papier pour décorations, pipes, tabacs, cigares et cigarettes, etc., etc. PORTRAITS sur cartes et au crayon FAITS A Grande réduction D'ICI AU PRINTEMPS. Une visite est respectueusement sollicitée. J.-A. COTE, RUE RACINE, CHICOUTIMI

L'union Franco-Canadienne Association catholique et nationale d'assurance populaire à taux fixes et d'économie sociale. Incorporée en vertu des articles 3096 et suivants des Statuts Reformés de la P. Q. Fondée le 1er octobre 1894 par M. l'Abbe M. Auclair, cure de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Montréal Approuvée et fortement recommandée par TOUS NN. SS. LES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES du Canada fran-çais et par un grand nombre de laïques éminents.

Prés. Hon. et Haut Protecteur: SA GRANDEUR MGR PAUL BRUCHESI, Arch. de Montréal. Président Actif: Mr GUSTAVE LAMOTHE, Avocat, C. P., Montréal. SECOURS AUX MALADES—En temps de maladie, \$3.00 par se-maine, les deux premières semaines, \$5.00 par semaine pendant dix autres semaines, et de plus, \$3.00 par semaine, durant douze autres semaines, lorsque la réserve du Fonds de Secours aura atteint \$25.000, et tant qu'elle se maintien-dra à ce chiffre.—La première semaine n'est jamais payable.

Caisse de dotation de \$250, \$500 ou \$1000 SIÈGE SOCIAL: 73 RUE ST-JACQUES, - - - MONTREAL

COTE, BOIVIN & CIE Representent à Chicoutimi les manufactures de: J.C. WILSON & Co. " ThOs.Robertson&Co. " Mon Treal Rolling Mills & Co Brayl E y, Sons, & Co. " Peck Benney & Co. " P .D.D ODS & Co. " St. Jean Queb. St. John Dra I n Pipe Co. " Ste-Catherine, Ont. The Welland V ale Mn'g. Co. " Oshawa, Ont- The Pedlar Metal Roof I ng Co. " Like Station, N. H. The Pike Manufacturi N g Co. " Montréal, The Gurney Massey & Co. Ltd. " The Laing Manufacturing Co. " The Columbia Encaustic T I LE & Co. Andeuousup'. The Gurney Seal E Co. Hamilt. Ont. Prix et spécifications fournis sur demande.

BONNES BETES POUR VIEILLES ROSSES Si vos chevaux manquent d'ap-pât, si sont en mauvaise condition, ont un vilain poil, sont sans énergie et paresseux, et cela souvent sans cause apparente, donnez leur la Poudre de Con-ditions de Dr. Harvey (Dr. Harvey's Condition Pow-der). Le résultat sera prompt. Vous verrez l'ail-leur, le poil se lisse, l'appétit revient, puis l'éner-gie. La valeur de votre bête sera doublée. En vente partout à 25c. le paquet—ou un paquet pleine gran-deur envoyé comme échantillon sur réception du prix. THE HARVEY MEDICINE CO., 424 St. Paul, Montréal.

TEINDRE EN NOIR C'est là où l'on aperçoit l'art du teinturier, et la qualité de la teinture —et c'est le noir qui a établi la réputation des

TEINTURES 'MAGNETIQUES' Dans le noir ou aucune autre couleur ces teintures produisent des couleurs plus brillantes et durables qu'aucune autre, et laissent à l'étoffe toute sa soup-lesse et sa beauté.

En vente partout, on en enverra un paquet, pleine grandeur, d'aucune couleur, comme échantillon, sur réception du prix 10c. HARVEY MEDICINE CO., 424 St. Paul, Montréal.

ÉPARGNEZ DE L'ARGENT SUR BICYCLES NEUFS CRESCENTS RAMBLERS SPECIALS. BICYCLES PLEINE GRANDEUR POUR HOMMES OU FEMMES, \$30. Bicycles de seconde main de \$5.00 chaque. Agents exclusifs pour la PROVINCE DE QUÉBEC, MONTREAL, SUITE: T. W. BOYD & SON, 1083 NOTRE-DAME MONTREAL.

LETTE POLITIQUE

XVII
FARCE MACABRE

Mon cher directeur,

Vous conviendrez qu'il est difficile de qualifier autrement l'étrange et puérile conduite des ministres d'Ottawa, en présence des questions qui leur sont bien légitimement et opportunément posées sur la nature et les résultats de leurs négociations touchant le grave problème des écoles catholiques manitoïnes. Ce problème, ils avaient promis de le résoudre à la satisfaction de tous, mais leur solution, cependant, ne convient à personne des véritables intéressés, depuis le Saint Père jusqu'à la minorité opprimée elle-même et ses chefs naturels. Ils ne résistent qu'à embrouiller de désespérante façon une difficulté politico-religieuse, qu'ils se sont acharnés à rendre sans issue à l'heure même où l'on pouvait espérer la voir enfin convenablement et définitivement réglée.

C'est à force de bras, pour ainsi dire, que l'opposition fédérale vient à bout d'arracher aux collègues de MM. Tarte et Laurier, certains aveux, entremêlés de beaucoup de dissimulations, mais qui suffisent, pourtant, à faire connaître le bois dont se chauffent ces messieurs-là.

Le sénateur Landry qui avait présenté l'importante motion dont je vous communiquais le texte, la semaine dernière, ne s'est point laissé rebuter par la futile réponse qu'il en a reçue. Il est revenu à la charge avec divers motions dont la portée est calculée pour forcer, petit à petit, les ministres fédéraux à sortir de leurs retranchements et à laisser percer peu à peu la vérité, qu'ils s'efforcent tant de cacher.

Voici, par ordre de date, la première de ces interpellations :

M. Landry attire l'attention du gouvernement sur les déclarations suivantes faites le 2 mai 1898 par l'honorable Secrétaire d'Etat.

"Honorable M. SCOTT : L'honorable monsieur, doit savoir que le gouvernement actuel a réglé la question scolaire du Manitoba."

"Honorable LANDRY : Ecoutez ! écoutez !"

"Honorable M. SCOTT : Il s'est servi, dans le règlement de cette question de la même entente que le gouvernement précédent. L'ancien gouvernement a envoyé des délégués au Manitoba, a eu une conférence et n'a pu arriver à un arrangement. Le gouvernement actuel a eu une conférence avec des représentants du gouvernement du Manitoba et il en est venu à un arrangement qui a été ratifié par la législature du Manitoba, et cela doit mettre fin à la question en tant que le public est concerné."

Et M. Landry demande :

1. Quelle position a prise l'exécutif fédéral vis-à-vis les parties en cause, le gouvernement du Manitoba, d'un côté et la minorité catholique de l'autre ? Est-elle d'un juge devant le tribunal de qui la question en litige avait été portée et qui avait rendu une décision connue sous le nom d'ordre remédiateur ?

2. Le gouvernement actuel, en tenant une conférence avec le gouvernement du Manitoba, a-t-il traité simultanément avec l'autre partie en cause, la minorité catholique ?

3. Cette minorité était-elle partie à la dite conférence et l'arrangement qui a été fait a-t-il été accepté par la minorité catholique ?

4. Si non, le gouvernement pense-t-il réellement qu'un arrangement auquel la minorité catholique n'a pas même été partie, mais qui a été fait sans sa participation, hors sa connaissance et contrairement à ses intérêts, puisse être considéré comme un arrangement mettant fin aux difficultés scolaires manitoïnes comme l'a déclaré l'honorable Secrétaire d'Etat ?

5. La déclaration faite par l'honorable secrétaire d'Etat est-elle acceptée par le gouvernement ?

D'un autre côté, l'interpellation de M. Landry, dont vous avez déjà eu le texte, celle qui contient la lettre de M. Charles Russell, a été faite en chambre dans les termes absolument identiques par M. MacDougall (Cap Breton). C'est Sir W. Laurier qui a répondu comme suit :

"Le gouvernement n'a pas connaissance que cette lettre existe : il ne possède aucune notion de son existence et de son authenticité."

On voit que Sir W. Laurier a répondu à tout, sauf à la question posée, mais, c'est chez lui un genre et une tactique, dirai-je avec un confrère.

A cette interpellation nouvelle de M. Landry, voyons maintenant la réponse faite par le ministre et le débat qu'elle a occasionné, débat auquel a mis fin imprudemment la complaisante intervention du Président du Sénat, anxieux de tirer les ministres de leur pétrin.

L'hon. M. SCOTT—répond qu'il a déjà fourni l'information demandée et que le sénateur Landry n'a pas le droit de le questionner davantage.

La question a été réglée par le gouvernement provincial du Manitoba à la demande du gouvernement fédéral.

Sir Mackenzie BOWELL—soutient que le sénateur Landry a droit d'avoir une réponse à sa question de savoir si la minorité a donné son consentement à ce prétendu règlement.

L'hon. M. SCOTT—Quelle est la minorité ? Elle est divisée.

Sir Mackenzie BOWELL—C'est la première fois que j'entends parler de cela.

L'hon. M. MILLS—maintient que la question est hors d'ordre, attendu que les faits mentionnés sont d'une nature controversée.

ORATEUR décide que la question est hors d'ordre, vu que le ministre interrogé a déclaré qu'il n'avait pas d'autres informations à donner.

Le débat est terminé.

Mais M. Landry est un tenace. Il multiplie ses interrogations embarrassantes, toujours laissées sans réponse appropriée, mais suffisant à montrer le gouvernement sous son vrai jour. Voici le texte de deux autres interpellations qu'il a faites, non plus toutefois l'espoir de tirer une réponse satisfaisante.

M. Landry attire l'attention du gouvernement sur les paroles suivantes, prononcées le 7 mai 1896, par le très honorable sir Wilfrid Laurier, à la suite de Jacques-Cartier, dans la cité de Québec, et reproduites le lendemain, dans "l'Electeur" du 8 mai 1896 :

"Que l'on ne se méprenne pas sur mes intentions, je le répète ici, je veux que la minorité du Manitoba obtienne justice entière. C'est un principe écrit en lettres d'or dans le programme de mon parti, qu'il faut respecter les droits de la minorité."

"Si le peuple du Canada me porte au pouvoir, comme j'en ai la conviction, je réglerai cette question à la satisfaction de toutes les parties intéressées. J'aurai avec moi dans mon gouvernement sir Oliver Mowat, qui a toujours été dans l'Ontario, au pétri de sa propre popularité, le champion de la minorité catholique et des écoles séparées. Je le mettrai à la tête d'une commission où tous les intérêts en jeu seront représentés, et je vous assure que je réussirai à satisfaire ceux qui souffrent dans le moment. Est-ce que le seul nom de sir Oliver Mowat n'est pas une garantie du succès de ce projet ?"

"Et puis, en fin de compte, si la conciliation ne réussit point, j'aurai à exercer ce recours constitutionnel que fournit la loi, recours que j'exercerai complet et entier."

Puis il demande :

1. Si c'est encore un principe écrit en lettres d'or dans le programme du parti libéral, qu'il faut respecter les droits de la minorité ?

2. Si le gouvernement dont le très honorable sir Wilfrid Laurier est le chef, a réglé la question des écoles à la satisfaction de toutes les parties intéressées et plus particulièrement à la satisfaction de ceux qui souffraient au 7 mai 1896 ?

3. Si, conformément à l'engagement solennel qu'il avait pris, le très honorable sir Wilfrid Laurier a mis sir Oliver Mowat à la tête d'une commission spéciale, et si cette commission a réussi à opérer un arrangement qui donne justice entière à la minorité catholique du Manitoba ?

4. Dans le cas où rien de tel n'a été fait, quelles sont les intentions du gouvernement pour l'avenir ?

5. Le gouvernement a-t-il l'intention d'exercer ce recours constitutionnel que fournit la loi et que le très honorable Sir Wilfrid Laurier a promis d'exercer complet et entier ?

6. Etant donné qu'il y a maintenant deux ans que le très honorable sir Wilfrid Laurier a fait de telles promesses, est-ce l'intention du gouvernement de les mettre bientôt à exécution et quand seront-elles remplies ?

M. Landry attire l'attention du gouvernement sur les réponses suivantes, données, l'une par l'honorable M. Scott, secrétaire d'Etat, le deuxième jour de mai 1898, l'autre par l'honorable M. Mills, ministre de la justice, le vingt-cinquième jour d'avril 1898, à la question ci-dessous :

"Honorable M. Landry a demandé :

"1. Le gouvernement actuel, ou le premier ministre ou quelque membre de la présente administration a-t-il, directement ou indirectement, entamé des négociations, ou est-il, directement ou indirectement, en négociation, soit avec le gouvernement du Manitoba, ou quelque membre d'icelui, soit avec les autorités religieuses catholiques du Manitoba, au sujet de la question dite la question des écoles ?"

"L'honorable M. Mills :—Je puis dire, en réponse à mon honorable ami, que le gouvernement n'a pas entamé de négociations avec le gouvernement du Manitoba, ni avec les autorités religieuses de cette province, sur la question des écoles, et qu'il n'a autorisé aucun membre du gouvernement à entamer semblables négociations.—(25 avril 1898.)"

"Honorable M. Scott :—Le gouvernement actuel a eu une conférence avec les représentants du gouvernement du Manitoba, et il en est venu à un arrangement qui a été ratifié par la législature du Manitoba, et cela doit mettre fin à la question "en tant que le public est concerné." (2 mai 1898.)"

Puis il demande laquelle de ces réponses contient la vérité ?

Vas sans dire que la réponse était trop compromettante pour que M. Landry se flattât de l'obtenir directement. Les braves et intègres ministres se sont empressés d'échapper par la tangente, ne donnant qu'une réponse évasive, à contretemps, ou plutôt n'en donnant pas du tout. Telle est leur enfantine diplomatie.

Elle n'est pas faite pour décourager M. Landry, qui sait à quoi s'en tenir sur ce mutisme obstiné et désire mettre le public à même d'en juger aussi. C'est pourquoi il poursuit jusqu'au bout la série de ses investigations.

Il pose encore la question suivante :

"L'honorable secrétaire d'Etat ayant affirmé que le gouvernement actuel avait eu une conférence avec les représentants du gouvernement du Manitoba et qu'il en était venu à un arrangement, cet arrangement a-t-il été accepté et cette minorité était-elle partie du dit arrangement ?"

Puis il interroge comme suit, le sénateur Scott :

"Si, depuis le commencement de la présente session, le gouvernement ou quelqu'un des membres de la présente administration, a reçu du gouvernement du Manitoba, ou de la minorité catholique de cette province ou de l'épiscopat, ou de quelqu'un de ses membres, aucune communication quelconque, sous forme de demande, de revendication, de protestation ou autrement, au sujet de la question scolaire manitoïne ?"

Il n'y a pas à s'illusionner sur la réponse : une autre fin de non-recevoir

plus ou moins polie. Le gouvernement Tarte-Laurier pousse l'audace jusqu'à nier qu'il ait eu des communications, des rencontres même, et sur sa propre demande, ce qui est notoriété publique, avec de non moindres personnalités que N. N. S. S. les archevêques Langevin et Bruchési, à la suite de la promulgation de l'Encyclique *Affariis* nos. Oh le gouvernement espère-t-il aboutir avec cette tactique de négociations perpétuelles comme s'il avait honte de ses actes ?.....

L'OBSERVEUR.
Montréal, le 13 mai 1898.

Bulletin de la guerre
LA SITUATION

LE COMBAT DE CAVITE

UNE DÉPÊCHE A UN JOURNAL ESPAGNOL.

Madrid, 14.—Une dépêche de Manille au "Liberal", en date du 9 mai, envoyée par steamer spécial à Hong Kong, dit : "L'arsenal a été abandonné par nos troupes. Les pertes des espagnols sont de 300 hommes tués et 600 blessés. L'ennemi a souffert considérablement ; un officier de l'"Olympia" a été tué. Le "Baltimore" a été endommagé."

Nos obus n'éclataient pas, tandis que ceux de l'ennemi éclataient. L'amiral Dewey a eu une longue conférence avec les consuls étrangers. Les américains ont pris et brûlé les vaisseaux marchands. L'île Corregidor a été livrée. Une assemblée a été tenue pour discuter l'horrible situation créée par la faim et la misère."

Nous sommes isolés par le blocus et nous craignons une attaque. Depuis que le cable a été coupé, on a peu de nouvelles. Le blocus continue, mais l'amiral Dewey dit qu'il ne bombardera pas la ville avant d'avoir des ordres de son gouvernement. Il dit aussi qu'il espère qu'une révolution générale éclatera d'ici à quatre jours. De nouvelles bandes d'insurgés sont sur pied à Pagama."

ON PREDIT UNE GUERRE

ENTRE LA FRANCE ET L'ANGLETERRE

Londres, 14.—On prétend qu'un membre du gouvernement anglais a prophétisé une guerre entre la France et l'Angleterre d'ici à six mois.

On ajoute que des précautions auraient été prises en vue de prévenir un aussi désastreux événement.

MONTRÉAL.—ON PRÉTEND QUE LA FLOTTE ESPAGNOLE A ÉTÉ RECONNUE AUX ENVIRONS DE L'ÎLE FRANÇAISE DE LA MARTINIQUE, SE DIRIGEANT VERS CUBA. LA FLOTTE AMÉRICAINE ATTEND SA RENCONTRE. ON COMPTE SUR UN GRAND ET DÉCISIF COMBAT NAVAL AUJOURD'HUI OU DEMAIN. SAMPSON A BOMBARDÉ PORTO-RICO SANS RÉSULTAT. ON DIT QUE LES AMÉRICAINS ONT RÉUSSI À OPÉRER UN DÉBARQUEMENT À CARDENAS. LES ESPAGNOLS ONT ÉTÉ REPOUSSÉS AVEC GRANDES PERTES. IL AURAIENT PERDU 900 HOMMES DANS UN COMBAT CONTRE LES INSURGÉS.

ANTIPATHIE DE PLUS EN PLUS GRANDE AUX ÉTATS-UNIS CONTRE LA FRANCE.

L'Angleterre est de plus en plus sympathique aux États-Unis. On dit qu'elle prétend défendre ces derniers contre toute intervention des puissances européennes.

LE VAISSEAU ESPAGNOL "RITA" A ÉTÉ CAPTURÉ PAR UN VAISSEAU AMÉRICAIN.

Les américains diffèrent l'invasion de Cuba pour occuper l'escadre espagnole.

On fortifie les Canaries. Le nouveau gouvernement cubain en appelle aux puissances contre l'envahisseur.

LMNDI.—LE DÉPART DE LA FLOTTE DES ÎLES CURAÇAO INQUIÈTE BEAUCOUP WASHINGTON.

On se demande si c'est par stratégie ou par crainte qu'est fait ce mouvement.

Le gouvernement espagnol dit qu'il a laissé toute sa liberté d'action à l'amiral Cervena.

Le télégraphe est intercepté aux îles Canaries.

Deux journalistes américains pri-somniers à La Havane ont été échangés contre deux officiers espagnols.

Tous les prédicateurs à Cuba ont condamné, hier, les Américains qui bombardent les villes sans en avoir droit d'après le droit international.

Le gouverneur de St-Thomas défend de laisser prendre du cher-bon aux navires billigérants.

Au bombardement de San Juan un croiseur français a été légèrement atteint.

Les journaux de Berlin assurent les Espagnols de sympathies européennes s'ils conservent sur le trône la dynastie actuelle.

On est indigné à Madrid du discours de M. Chamberlain appelant une alliance des races anglo-saxonnes.

Le cabinet Sagasta a donné sa démission à 2.30 heures cet après-midi.

La reine a chargé M. Sagasta de former un nouveau cabinet.

GROSSE NOUVELLE POUR LE CANADA

LE SORT DU KLONDYKE MIS EN CAUSE PAR LE CONFLIT HIS-PANO-AMÉRICAIN

Londres, 15.—La sensation créée vendredi par le discours de M. Chamberlain sur l'alliance des États-Unis et de l'Angleterre vient d'avoir comme un regain de vivacité à la nouvelle que le gouvernement de Washington songerait à céder les îles Philippines au gouvernement anglais, à condition que ce dernier lui cède en retour la région aurifère du Canada au Yukon, le Klondyke autrement dit.

C'est dans la soirée d'hier (samedi) que cette nouvelle s'est répandue sur la Strand et dans les clubs fashionables, à l'arrivée du courrier d'Amérique.

Mes investigations les plus actives n'ont pu me faire savoir quelles sont les intentions du gouvernement impérial à cet égard, mais j'ai pu du moins remonter jusqu'à la source de cette nouvelle extraordinaire. On m'assure en haut lieu que c'est à Chicago qu'a été conçu ce plan génial pour régler la question des Philippines et aussi celle du Klondyke, qui n'est pas sans intéresser vivement vos voisins.

GUÉRIT LE RHUME EN UN JOUR.—Tablettes Laxative Bromo-Quinine. Prix 25 cents rendu si elles ne guérissent pas.

A travers le monde

La population d'Ontario

D'après les statistiques municipales de la province d'Ontario, contenues dans les rapports du département de l'agriculture, la population de cette province, l'année dernière, était de 1,972,286, soit une augmentation considérable depuis 10 ans. En 1881, la population était de 1,248,495. En 1890, la population était de 1,917,544, et en 1895, de 1,958,353.

Il y a donc eu augmentation de 1 pour cent à peu près chaque année.

La guerre et les produits agricoles

Le cultivateur qui a du blé ou d'autres céréales dans son grenier, est vraiment aujourd'hui le roi de la terre. Les péripéties de la guerre ou de la politique ne peuvent troubler sa quiétude.

De la hausse des blés, à Chicago, cette fourniture ardente, où les affaires se brassent à coups de millions, il sortira plus de ruines financières que n'en causera probablement la guerre.

Une alliance des races latines

New-York, 14.—Une dépêche de Paris au "World" dit :—Henri Rochefort suggère dans son journal "l'Intransigeant," que l'Espagne et l'Italie deviennent républiques et forment, avec la république française, une union latine pour contrebalancer l'union probable anglo-américaine et allemande. Parlant de la suggestion américaine de boycotter les modes parisiennes, le journal de Yves Guizot, "l'Aurore," proteste contre les insultes des journaux boulevardiers contre les femmes américaines.

Il dit que cela coûtera \$50,000 par année aux ouvriers et ouvrières françaises.

Les compagnies d'assurances

Le gouvernement vient de publier le rapport du surintendant des assurances qui indique le chiffre des affaires faites au Canada, par les compagnies d'assurances en 1897. Les risques de feu étaient en 1897 divisés comme suit entre les diverses compagnies :

Compagnies anglaises, \$149,307,279.
Compagnies américaines, \$102,449,891.

Compagnies canadiennes, \$611,846,429.
Les primes s'élevaient à \$8,304,226.
Les risques de la vie se divisaient comme suit :

Compagnies anglaises, \$135,292,744.
Compagnies américaines, \$100,024,633.
Compagnies canadiennes, \$208,927,011.
Le total indique une augmentation de \$16,513,349 sur 1896.

UNE INSTITUTION PROSPÈRE

RAPPORT ANNUEL DE LA BANQUE NATIONALE

Le rapport annuel des opérations de la Banque Nationale, pour l'année terminée au mois d'avril dernier, vient d'être distribué aux actionnaires.

C'est l'un des plus satisfaisants depuis un grand nombre d'années.

Les profits nets de l'année, après avoir pourvu pour la dette majeure et douteuses ont été de \$130,610,07 ; ce qui forme avec la balance au crédits profits et pertes rapportée de l'année précédente une somme totale de 157,415,84. Ces profits ont été employés comme suit : Deux dividendes semi-annuels, représentant 6 p. c., sur le capital payé de \$1,200,000, soit \$72,000 payées aux actionnaires. Sur la balance, une somme de \$50,000 est portée au fonds de réserve. Au compte des profits et pertes pour l'année courante, il restera une somme de \$35,415,84.

Les dépôts de la Banque ont augmenté sensiblement ; ils forment le montant total de \$3,385,374,00 sur lequel \$2,700,638,00 portent intérêt. Le fond de réserve de la banque se trouve maintenant de \$100,000. Les escomptes et avances au public représentent la jolie somme de \$5,147,065,00 et les billets en souffrance dont les pertes ont été pourvues, ne sont que de \$27,276,60. La banque a un dépôt de \$50,000 fait au trésor fédéral pour la garantie de ses billets en circulation. Elle possède aussi des bons de la Puissance (gouvernement fédéral) pour un montant de \$35,000,00.

Terrible incendie à St-Hyacinthe

D'après une dépêche de St-Hyacinthe, l'un des édifices les plus considérables de cette ville a été détruit par un incendie qui a jeté la désolation aux alentours, dans la nuit du 15 au 16 du mois courant.

La métairie de Saint-Hyacinthe, succursale de l'Hôtel-Dieu de Saint-Hyacinthe, tenue par les Révérends Soeurs Grises, a été détruite de fond en comble, et cette perte est d'autant plus terrible qu'une dizaine de personnes restent enfouies sous les décombres.

Les pertes s'élèvent à au-delà de \$60,000, sans un sou d'assurance.

On attribue la cause de l'incendie à l'explosion d'une veilleuse qui brûlait devant l'autel du Saint Sacrement.

Les cadavres des victimes ont été retirés des décombres.

OBITUAIRE

Au moment de mettre sous presse une dépêche nous apprend la pénible nouvelle de la mort de notre condisciple et ami, M. Eloi Tremblay, arrivé la nuit dernière à Montréal.

Qu'on nous permette de verser un pleur sur cette tombe qui va se fermer pour toujours. Les liens qui nous attachaient à celui qui partait pour un monde meilleur sont de ceux qu'on ne brise pas sans déchirements intimes et il est des révoltes permises à la nature que meurtrissent ces coups imprévus.

Que de vides la mort fait parmi nous, grand Dieu !

A chaque instant, l'heure fatale sonne pour l'un de nous, qui s'en va, emportant quelque chose de nous-même !

Partis ensemble pour la vie, ensemble nous ne pourrions revenir entonner le gai refrain des retours !

Nous avions vingt ans et la jeunesse heureuse était le soleil qui éclairait les chemins verts.

Les vingt ans ne sont pas loin, mais le soleil est caché sous la nue, l'orage a passé et le vide s'est fait dans nos rangs ! Combien d'entre nous se retrouveront dans vingt ans, sur le théâtre où ils viennent de paraître ? C'est le secret de Dieu !.....

M. Eloi Tremblay était étudiant en loi de troisième année. Sa cicatrice devait prendre fin dans quelques mois. Il se serait présenté aux examens de septembre prochain pour l'admission à la pratique du notariat.

Sa carrière n'était pas encore ouverte, mais les mérites qu'il s'est acquis pour la vie future par sa conduite modeste ont devancé la haut.

Le corps du défunt doit partir ce soir de Montréal pour St-Félicien où il sera inhumé, dans le cimetière paroissial de sa famille.

Personnels

M. Lucien Tremblay, N. P. de St-Alphonse, était à Chicoutimi ces jours derniers.

Le Rev. M. O. Larouche curé de St-Félicien, était de passage en cette ville lundi matin, retour d'un voyage au lac St-Jean.

Hôtel Potvin

L'hôtel Potvin, de St-Jérôme, est situé à proximité de la gare du chemin de fer et du lac. Il offre toutes les accommodations désirables au public voyageur. On y trouve une pension de première classe, bonne table et bons lits, le tout à des prix très modérés.

On pourra s'en convaincre à la première visite.

Bière de domicile

Nous avons le plaisir d'informer le public que notre voiture passera deux fois par semaine pour distribuer à domicile l'excellente bière, marque de commerce : "La tête de Renard", ainsi que "La Proteau & Carrignan".

Nous livrerons aussi cette bière au magasin, à la douzaine. Elle est en bouteille depuis six mois. C'est assez dire qu'elle est aussi bonne qu'on peut le désirer.

COLOZZA & GOBEL

Nouvelle agence

M. Alphonse Warren, marchand-tailleur, si avantageusement connu du public de cette ville, à l'honneur d'informer ses nombreux clients qu'il a été nommé agent pour la vente en détail des tweeds de la manufacture Talbot & Girard.

On trouvera donc chez M. Warren les patrons les plus nouveaux, au prix de la manufacture.

M. Warren compte sur l'encouragement de ses nombreux amis

De par la ville

La DEFENSE paraît cette semaine une journée d'avance, à cause de la fête de l'Ascension, demain.

M. Ph. Bernier de Montréal prestidigitateur de renom, a passé plusieurs jours à Chicoutimi. Il a donné des séances de magie au séminaire et à la salle au patinoir.

M. Couture, coiffeur du Château Saguenay, est arrivé dans notre ville depuis plus d'une semaine. En attendant que le local qu'on lui réserve au Château soit prêt, il a installé sa boutique dans le bas de la maison de M. Elz. Levesque, au pied de la côte Bossé. Il paraît recevoir beaucoup d'encouragement du public.

M. Elz. Boivin est actuellement à se faire construire une résidence privée sur la rue Cartier. M. Godbout manufacturier de portes et fenêtres, a obtenu le contrat pour toute l'entreprise.

Toujours cérémonie à la cathédrale, ce matin, 92 enfants.—40 filles et 57 garçons.—faisaient leur première communion. Sermons de circonstance par M. l'abbé E. Poirier, musique ravissante et chant superbe à l'orgue par les Enfants de Marie.

Mardi après-midi, jour de la fête de la Reine, il y aura grand concours athlétique entre les élèves du séminaire et le club "Chicoutimi," sur le terrain de ce dernier. Il y aura aussi jointe le base ball et grande parade militaire par le 8e Bataillon composé de 300 hommes, attendu à Chicoutimi pour ce jour là.

Les jeux commenceront à 1 1/2 hrs.

La compagnie de pulpe a commencé l'établissement d'un quai devant servir au chargement des bateaux en face de la bâtisse qu'elle fait construire près du rivage, sur le terrain de la compagnie du chemin de fer.

M. Dydime Simard vient de jeter les fondements d'une nouvelle construction destinée à devenir le siège d'un autre établissement industriel. La bâtisse s'élève au bord du Saguenay, en arrière du restaurant Bergeron. M. Simard se propose d'établir à cet endroit un quai de 80 pds de longueur, sur lequel il construira une fonderie qu'il espère mettre en opération dans quelques mois.

Si on en croit le *Lac St-Jean*, la St-Jean-Baptiste sera célébrée à Roberval.

Dimanche passé, à l'issue de la grand messe, a eu lieu une assemblée de la société St-Jean Baptiste de cette localité, dans le but de discuter l'opportunité de célébrer la fête nationale, cette année.

Tout le monde étant unanime, dans l'affirmative on procéda à l'élection annuelle des officiers.

A. H. HALL, D. V. S.
RAPPORT

J'ai le plaisir de vous dire que j'ai examiné les troupeaux des Messieurs suivants pour constater s'ils étaient atteints de tuberculose : L.-N. Asselin, Alexis Tremblay, Paul Braun, Augustin-R. Hudon, Elzéar Ouellet, P. Bégin, A.-P. Hudon, P.-E. Hudon, Rev. L.-W. Barabé, Mme Vve Remy Hudon, Charles Simard, Xavier Francoeur, Etienne Allard, Siméon Lesage, Anicet Tremblay, Achille Tremblay.

Et de vous dire que tous ces troupeaux sont absolument exempts de tuberculose et de toute maladie contagieuse condamnée par la loi.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

Nous regrettons que le manque d'espace nous empêche d'en donner aujourd'hui un compte rendu plus complet.

Une toux ne pourra vous tenir éveillé, si vous prenez le Dr Harvey's Southern Red Pine—guérit la toux.

La tuberculose

On se rappelle qu'au mois de février dernier il a été fait un certain tapage dans les milieux agricoles après la découverte de la tuberculose chez un troupeau de bétail à Chicoutimi. Une partie de la population avait commencé à s'alarmer au point qu'on voyait la tuberculose partout et qu'on n'osait plus utiliser le lait. Peu à peu, cependant, tout ce bruit s'est apaisé et les choses ont repris leur cours ordinaire.

Toutefois, à la demande de M. A.-R. Hudon, une inspection a été faite dernièrement à Hébertville par le Dr Hall, inspecteur vétérinaire du gouvernement, avec le résultat attesté dans les documents qui suivent.

Québec, 12 mai 1898.

M. A.-R. Hudon,
Cher monsieur,

Je vous inclus un certificat tel que je vous l'ai promis au sujet du bétail que j'ai examiné dans le district d'Hébertville. J'espère que c'est ce que vous désirez avoir et lorsque vous l'enverrez à la presse vous pourrez dire en même temps que c'est une preuve du peu de tuberculose qui existe dans ce district et vous pourrez aussi faire tout commentaire que vous désirerez.

Je vous aurais envoyé ce rapport avant aujourd'hui, mais j'ai été obligé d'aller à Ottawa et depuis mon retour, j'ai dû faire l'examen de quelques troupeaux ici dans la cité de Québec et je n'ai pas fini ; j'espère finir ces examens sous peu et j'ai instruction d'Ottawa d'aller aussitôt chez vous. J'ai 81 applications à Hébertville et St-Bruno et il me semble que tous les cultivateurs veulent faire examiner leur bétail. Vous souhaitant tout le succès que vous désirez, croyez-moi votre bien dévoué.

A. H. HALL, D. V. S.
RAPPORT

J'ai le plaisir de vous dire que j'ai examiné les troupeaux des Messieurs suivants pour constater s'ils étaient atteints de tuberculose : L.-N. Asselin, Alexis Tremblay, Paul Braun, Augustin-R. Hudon, Elzéar Ouellet, P. Bégin, A.-P. Hudon, P.-E. Hudon, Rev. L.-W. Barabé, Mme Vve Remy Hudon, Charles Simard, Xavier Francoeur, Etienne Allard, Siméon Lesage, Anicet Tremblay, Achille Tremblay.

Et de vous dire que tous ces troupeaux sont absolument exempts de tuberculose et de toute maladie contagieuse condamnée par la loi.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne s'est nullement généralisé.

A. H. HALL, D. V. S.
Gov. Veterinary inspector.

On voit par là qu'il serait difficile de prétendre que tout le bétail de notre région est atteint de la tuberculose.

L'existence de la maladie dans notre région est un fait absolument accidentel et qui ne